

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/09/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (SECTEUR E) : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

Date d'affichage de la convocation

19/09/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MELSENS Olivier
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël

SIMEONI Christophe a donné pouvoir à SOUSSI Elsa
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 1

CHARBIT Jean-Christophe

Absent(s) non excusé(s) : 6

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, PIERRET Dominique

127 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

3 CONTRE :

CALLONNEC Gaël, ESCRIBANO-OBEJO Maria, MINARIK Annie

3 ABSTENTION :

NAUTH Cyril, SAINZ Luis, VIREY Louis-Armand

1 NE PREND PAS PART :

AUJAY Nathalie

EXPOSÉ

Par délibération du 19 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le principe de délégation du service public de distribution et de production d'eau potable pour le secteur E (Chapet, Gargenville, Hardricourt, Juziers, Mézy-sur-Seine, Poissy, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet), sous la forme d'une concession de service public d'une durée de huit ans, du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2033.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 janvier 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 07 avril 2025. Quatre entreprises ont déposé leur candidature, à savoir les sociétés VEOLIA, SAUR, SUEZ EAU France et SEFO.

Le 7 mai 2025, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie afin d'analyser et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Les sociétés susmentionnées ont déposé leurs offres initiales. La CDSP a procédé à leur analyse et a émis un avis préalable à l'ouverture des négociations. Au terme de celles-ci, les candidats ont remis une offre finale.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir la meilleure offre au regard des critères fixés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- la qualité technique du projet d'exploitation ;
- la qualité économique et financière de l'offre ;
- la qualité du service rendu aux usagers.

Le rapport joint à la délibération présente une analyse détaillée et motivée des offres des candidats. Cette dernière fait apparaître que l'offre de la société SUEZ EAU France est l'offre qui répond au mieux aux attentes de la Communauté urbaine.

L'offre de la société SUEZ EAU France représente, sur la durée du contrat, un chiffre d'affaires de 71 751 477 €.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de désigner la société SUEZ EAU France, sise Altiplano – 4 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux, en qualité de concessionnaire pour la gestion du service public de distribution et de production d'eau potable pour le secteur E, pour une durée de huit ans à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2033,
- d'approuver le contrat de concession du service public de distribution et de production d'eau potable pour le secteur E,
- d'autoriser le Président à signer le contrat susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-1 et suivants et L. 5215-20,

VU le code de la commande publique,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_11 du 19 décembre 2024 portant approbation du principe du recours à la gestion déléguée du service public de distribution et de production d'eau potable pour le secteur E,

VU l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 7 mai 2025 relatif aux candidats admis à présenter une offre initiale et relatif aux offres initiales,

VU les rapports d'analyse des candidatures, des offres initiales et des offres finales,

VU le projet de contrat de concession du service public de distribution et de production d'eau potable pour le secteur E,

VU la transmission du contrat, de ses annexes et des autres pièces de procédure aux conseillers communautaires le 9 septembre 2025, conformément à l'article L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable à la majorité émis par la Commission Vie quotidienne le 16 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DESIGNER la société SUEZ EAU France, sise Altiplano – 4 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux, en qualité de concessionnaire pour la gestion du service public de distribution et de production d'eau potable pour le secteur E, pour une durée de huit ans à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2033.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de concession du service public de distribution et de production d'eau potable pour le secteur E.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer le contrat susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	01 OCT. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	01 OCT. 2025
Exécutoire le :	01 OCT. 2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 25 septembre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

